

222C2634  
FR0011041011-OP020-AS13

7 décembre 2022

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

**BLUELINEA**  
(Euronext Growth Paris)

1. Le 6 décembre 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société BLUELINEA, déposée par Crédit Industriel et Commercial, agissant pour le compte du concert composé d'Apicil Mutuelle et Apicil Prévoyance (cf. D&I 222C2623 du 6 décembre 2022).

La note d'information de l'initiateur (visa n°22-473 en date du 6 décembre 2022) et la note en réponse de la société BLUELINEA (visa n°22-474 en date du 6 décembre 2022) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 8 décembre au 21 décembre 2022 inclus**.

CIC Market Solutions se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions et BSA Y apportées à l'offre publique aux conditions stipulées dans celle-ci.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. La cotation des titres de la société BLUELINEA sera reprise à l'ouverture de l'offre publique, le jeudi 8 décembre 2022.